

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1898-1899.

COMMISSION DES PÉTITIONS DU MOIS DE JANVIER 1899.

FEUILLETON AU 10 FÉVRIER 1899.

PÉTITIONS SUR LESQUELLES LA COMMISSION A STATUÉ.

- | Numéros
du
feuilleton. | Numéros
du registre des
pétitions. | |
|------------------------------|--|---|
| 1. | 3203. | <p>Par pétition datée de Nevele, le 2 janvier 1899,</p> <p>Le conseil communal de Nevele demande le vote d'une loi remplaçant les commissaires de police des chefs-lieux de canton par des substituts cantonaux.</p> <p><i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i></p> |
| 2. | 3204. | <p>Par pétition datée d'Amberloup (Luxembourg),</p> <p>Des habitants d'Amberloup (Luxembourg), exposent la situation qui leur est faite par l'arrêté royal du 15 mai 1889 concernant l'exercice du droit de pêche et ils sollicitent l'intervention de la Chambre pour que cet arrêté soit rapporté.</p> <p>Même demande d'habitants de Florenville, de Moircy et du sieur Tock, à Bruxelles.</p> <p><i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.</i></p> |
| 3. | 3208. | <p>Par pétition datée de Farciennes, le 6 janvier 1899,</p> <p>La dame Ficheroul, à Farciennes, sollicite un secours.</p> <p><i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i></p> |

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

4.

3218.

Par pétition datée de Bruxelles, le 2 janvier 1899,

Des habitants de Bruxelles demandent qu'une enquête établisse l'exactitude du fait signalé par un délégué français au dernier congrès des instituteurs belges, que les écoles françaises des localités frontières seraient fréquentées pour un tiers par des enfants belges ; ils sollicitent l'intervention de la Chambre pour que des mesures urgentes soient prises, d'accord avec les autorités provinciales et communales, en vue de permettre aux enfants des localités frontières de recevoir l'instruction désirée avec la plus grande facilité possible et sans devoir franchir la frontière.

DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

5.

3221.

Par pétition datée de Landegem, le 30 décembre 1898,

Le sieur Lampaert, à Landegem, demande l'abolition de l'imposition personnelle sur les servantes et il prie la Chambre de maintenir la loi actuellement en vigueur sur la chasse.

Renvoi à MM. les Ministres des Finances et de la Justice.

6.

3224.

Par pétition datée de Bruxelles, le 22 décembre 1898,

Des habitants de Bruxelles prient la Chambre de voter, au cours de la session actuelle, la proposition de loi relative à l'emploi de la langue flamande devant la juridiction militaire.

DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

7.

3225.

Par pétition datée de Mortsel, le 21 décembre 1898,

Le collège des bourgmestre et échevins de Mortsel transmet le vœu, émis par le conseil communal de cette localité, de voir éventuellement le territoire entier de cette commune compris dans l'agrandissement (*intra muros*) de l'enceinte fortifiée d'Anvers.

DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Numéros du enfilon.	Numéros du registre des pétitions.
---------------------------	--

8.

5226.

Par pétition datée de Dion-le-Mont, le 20 décembre 1898,

Le sieur Perez, à Dion-le-Mont, demande que la péréquation cadastrale des propriétés non bâties soit révisée le plus tôt possible.

DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre des Finances.

9.

3227.

Par pétition datée de Malines, le 20 décembre 1898,

3249.

3256.

3265.

3275.

3287.

Des habitants de Malines exposent que la situation critique dans laquelle se trouve l'industrie du meuble est aggravée par la concurrence que fait à celle-ci le travail dans les prisons et les établissements de correction ; ils demandent que l'État emploie le personnel des colonies pénitentiaires à des travaux d'intérêt général.

Même pétition d'habitants de Bruxelles et de Gand.

DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

10.

3228.

Le sieur Keyaert propose des modifications aux dispositions du Code civil réglant le droit de succession des enfants naturels.

DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

11.

3229.

Par pétition datée de Saint-Pierre-sur-la-Digue, le 15 décembre 1898,

Le conseil communal de Saint-Pierre-sur-la-Digue expose que la convention-loi du 1^{er} juin 1894-11 septembre 1895, conclue entre l'État belge, la ville de Bruges et MM. Coiseau et Cousin, contient une disposition par laquelle l'État s'engage à soumettre à la Législature un projet de loi en vue d'incorporer dans le territoire de la ville de Bruges tous les terrains compris dans les travaux à exécuter, ainsi qu'une zone à déterminer entourant les installations maritimes de Bruges et celles du port à la côte ; il prie la Chambre d'adopter la délimitation qu'il a proposée le 10 mai 1897.

DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

- | Numéros
du
feuilleton. | Numéros
du registre des
pétitions. | |
|------------------------------|--|--|
| 12. | 3250. | <p>Par pétition datée de Mariakerke, le 15 janvier 1899.</p> <p>Des habitants de Mariakerke se plaignent du mauvais état dans lequel se trouve la rue où ils habitent et ils sollicitent à ce sujet l'intervention de la Chambre auprès des autorités compétentes.</p> <p style="text-align: center;"><i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.</i></p> |
| 13. | 5231. | <p>Par pétition datée de Grandvoir, le 15 janvier 1899,</p> <p>Le sieur Wanlin, a Grandvoir, propose des modifications aux lois et règlements en vigueur sur la conservation des oiseaux insectivores ainsi que sur les tendaries.</p> <p style="text-align: center;"><i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.</i></p> |
| 14. | 5259. | <p>Par pétition datée de Schaerbeek, le 16 et le 17 janvier 1899,</p> <p>Le sieur Van Snick, à Schaerbeek, rappelle ses pétitions antérieures contre les augmentations des effectifs de l'armée, les extensions de fortifications, le service personnel et la reprise du Congo.</p> <p style="text-align: center;"><i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.</i></p> |
| 15. | 3241. | <p>Par pétition datée de Mechelen-sur-Meuse, le 16 janvier 1899,</p> <p>Le sieur Tackoen, à Mechelen-sur-Meuse, sollicite l'intervention de la Chambre pour que dans les localités du Limbourg qu'il signale les douaniers ignorant complètement le flamand soient remplacés par des agents possédant cette langue.</p> <p style="text-align: center;"><i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre des Finances.</i></p> |
| 16. | 3242. | <p>Par pétition datée de Quaregnon, le 15 janvier 1899,</p> <p>Le sieur Duvivier, à Quaregnon, sollicite un secours ou un emploi à l'administration des chemins de fer de l'État.</p> <p style="text-align: center;"><i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i></p> |

- | Numéros
du
feuilleton. | Numéros
du registre des
pétitions. | |
|------------------------------|--|---|
| 17. | 3243. | Par pétition datée de Cureghem, le 12 janvier 1899,
Le sieur Schupert, à Cureghem-Anderlecht, expose les circonstances à la suite desquelles son fils a été considéré comme déserteur de l'armée belge et il sollicite en sa faveur l'intervention de la Chambre.
<i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.</i> |
| 18. | 3244. | Par pétition datée de Deynze, le 16 janvier 1899,
Des habitants de Deynze prient la Chambre d'introduire dans le projet de loi annoncé sur la pêche une disposition réservant exclusivement pour la pêche à la ligne la vieille Lys à Deynze, Bachte-Sainte-Marie-Leerne et Astene.
Même demande d'habitants d'Astene et de Bachte-Sainte-Marie-Leerne.
<i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.</i> |
| 19. | 3248. | Par pétition datée de Dison, le 18 janvier 1899,
Le collège des bourgmestre et échevins de Dison transmet le vœu émis par le conseil communal de cette localité de voir la Chambre décréter l'abolition du tirage au sort et reviser le système de recrutement actuel dans le sens de la nation armée.
<i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i> |
| 20. | 3259. | Par pétition datée de Charleroi, le 20 janvier 1899,
Le sieur Souveaux, à Charleroi, confirme sa pétition antérieure au sujet de l'interprétation d'une disposition de la loi électorale et il prie la Chambre de se prononcer sur la portée de l'article 82 de la dite loi.
<i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i> |
| 21. | 3260. | Par pétition datée de Liège, le 20 janvier 1899,
Le sieur Peeters, à Liège, signale les inconvénients du régime électoral en vigueur pour la commune, et il demande, pour les élections communales, la réapplication du système antérieur.
<i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i> |

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
22.	5264.

Par pétition datée d'Anderlecht, le 21 janvier 1899,

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Anderlecht prie la Chambre de trancher la question de savoir si les caisses communales doivent supporter les frais de correspondance résultant de l'application de l'arrêté royal du 24 octobre 1898 prescrivant certaines mesures contre la propagation de la stomatite aphteuse.

DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

23.	5262.
-----	-------

Par pétition datée de Louvain,

Des gardes champêtres de l'arrondissement de Louvain proposent des mesures tendant à améliorer leur position.

DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

24	5265.
----	-------

Par pétition datée d'Anderlecht, le 18 janvier 1899,

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Anderlecht expose que l'administration de celle-ci a été mise en demeure par M. le gouverneur du Brabant d'ordonnancer les sommes réclamées par la poste pour l'affranchissement de lettres recommandées envoyées par le président du conseil civique de revision de la garde civique de Saint-Gilles (groupe) à des habitants de la commune d'Anderlecht, à l'effet de comparaître devant le dit conseil; il estime que la dépense dont il s'agit ne doit pas être supportée par la caisse communale et il sollicite à ce sujet l'intervention de la Chambre.

DÉCISION : Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

25.	5264.
-----	-------

Par pétition datée de Schaerbeek, le 18 janvier 1899,

Le sieur Van Snick, à Schaerbeek, présente diverses considérations relativement au désarmement général, à la revision de la loi électorale pour l'arrondissement de Bruxelles, à l'adresse du Sénat à l'empereur de Russie. et au Congo.

DÉCISION : Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Affaires étrangères.

- | Numéros
du
feuilleton. | Numéros
du registre des
pétitions. | |
|------------------------------|--|--|
| 26. | 3274. | Par pétition datée d'Auderghem, le 16 janvier 1899,
Des cultivateurs-laitiers d'Auderghem présentent
des observations contre l'arrêté royal réglementant la
vente du lait.

<i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture
et des Travaux publics.</i> |
| 27. | 3275. | Par pétition datée d'Anvers, le 22 janvier 1899,
Des employés des douanes, à Anvers, proposent des
mesures tendant à améliorer leur position.

<i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre des Finances.</i> |
| 28. | 3282. | Par pétition datée d'Éprave, le 25 janvier 1899,
Le sieur Martin, à Éprave, expose que sa situation
nécessiteuse ne lui permet pas d'entretenir les deux
enfants que son gendre a abandonnés pour aller tra-
vailler à l'étranger; il sollicite l'intervention de la
Chambre pour que la commune de Houyet subvienne
aux besoins de ces enfants.

<i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et
de l'Instruction publique.</i> |
| 29. | 3285. | Par pétition datée de Liège, le 8 janvier 1899,
Des habitants de Liège demandent que l'allocation
de la rémunération attachée à la décoration militaire
soit continuée aux anciens militaires et gendarmes,
porteurs de cette décoration.

<i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.</i> |
| 30. | 3286. | Par pétition datée d'Herstal, le 26 janvier 1899.
Des habitants d'Herstal transmettent à la Chambre
un vœu en faveur de l'établissement d'un système élec-
toral basé sur la représentation proportionnelle.

<i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et
de l'Instruction publique.</i> |
| 31. | 3288. | Par pétition datée d'Héverlé lez-Louvain, le 29 jan-
vier 1899,
Le sieur Devos, capitaine retraité de l'armée, à
Héverlé lez-Louvain, proteste contre l'avis émis par un |

Numéros
du
feuilleton.

Numéros
du registre des
nécessités.

médecin de Louvain qui l'aurait déclaré incapable ou irresponsable et il demande à être soumis à l'examen d'une commission médicale.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.*
